Image not found or type unknown

erreur d'une vendeuse bouygues telecom

Par **manue974**, le **04/08/2009** à **19:03**

bonjour
j'ai souscrit le 17 juin 2009 à l'offre idéo, le tout en un Bbox + forfait mobile. J'avais à la base un forfait néo2 de 4H.
j'ai fortement insisté sur le fait que j'appelais a la réunion depuis mon mobile (destination incluse ds le forfait). Elle m'a expliqué que je pourrai continuer a apeller a la réunion depuis mon mobile mais que je ne pourrai pas apeller la réunion depuis le fixe car la réunion n'était pa inclus dans les destinations d'illimitées.
Quelques semaines plus tard, je reçoit un sms m'indiquant un hors forfait de 75.50 euros causé par mes appels a la réunion.
la vendeuse a évidemment changé sa version des faits, mais lors de la souscription nous étions 3, donc je ne pense pas qu'il y a eu une mauvaise compréhension mais une mauvaise explication de sa part.elle m'a proposé un avoir de 30 euros dans le magasin mais j'ai refusé.
comment faire pour avoir un remboursement?
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés